

## **17 NOVEMBRE : CLASSIFICATIONS - TEMPS DE TRAVAIL**

A l'ordre du jour de cette réunion paritaire du 17 novembre, 3 sujets :

### **1/ prolongation de l'accord organisant la négociation**

Un accord unanime conclu en juin 2016 organise les négociations du futur dispositif conventionnel : calendrier, ordonnancement des thèmes, moyens... Cet accord arrive à échéance le 31 décembre prochain. S'est donc posée la question de son renouvellement pour l'année 2018. La CGT a proposé plusieurs évolutions notamment sur le déroulement des réunions, l'ordonnancement et les moyens mis à disposition. Force est de constater qu'aucune de nos propositions n'a été retenue.

L'avenant de prorogation a été signé sur table par l'UIMM et trois organisations syndicales. La CGT consulte actuellement ses syndicats et la direction fédérale statuera le 8 décembre sur la signature ou non de l'avenant.

### **2/ Classifications : négociation suspendue**

Après 14 mois de négociation, l'UIMM a enfin admis haut et fort viser une rupture sociétale au travers du dispositif de classifications. Dans son projet, elle refuse de reconnaître les diplômes et qualifications des salariés et veut désormais classer les postes de travail. Les conséquences peuvent être lourdes pour les salariés, comme c'est le poste de travail qui déterminera la classification du salarié, le « coefficient changera à la hausse comme à la baisse en fonction de l'emploi occupé. A cela se rajoute : plus de seuils d'accueil des diplômes dans la grille, plus de déroulement de carrière notamment pour les ingénieurs et cadres, les titulaires d'un BTS, ...

A ce stade, un dispositif qui laisserait les mains libres aux employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des classifications.

Les autres organisations syndicales de la branche ont consenti à la proposition de l'UIMM et désormais, le projet est mis en réserve pour poursuivre sur d'autres sujets.

La CGT souhaite poursuivre les négociations sur les classifications et continuer de porter son projet novateur qui garantit la reconnaissance des diplômes, des savoirs et savoir-faire, un véritable déroulement de carrière avec un doublement de salaire tout au long de celle-ci. La négociation EDC n'est pas terminée et cette lutte revendicative se poursuivra dans les syndicats notamment avec l'aide du livret classifications édité par la Fédération.

### **3/ Organisation et durée du travail**

L'UIMM a montré ses ambitions régressives pour les salariés de la branche : contingent de 440 heures supplémentaires majorées à seulement 10%, forfait poussé à 282 jours, disparition de la majoration des heures de nuit, disparition du forfait mensuel en heures... Ce patronat revanchard veut en finir avec les 35 heures qu'il n'a jamais digérées et permettre ainsi aux entreprises de disposer de plus de flexibilité pour augmenter la durée du travail sans coût supplémentaire.

Bien au contraire, la CGT a rappelé la nécessité de réduire la durée du travail avec la norme de 32h pour tous les salariés, quel que soit le mode d'organisation de leur temps de travail. La CGT, considérant que de trop nombreux outils de flexibilité existent, a également demandé un état des lieux de la réalité du temps de travail dans la métallurgie ainsi l'audition d'experts de différentes spécialités, sensibilisés à la question de la durée du travail et son organisation. Ces échanges sont d'autant plus nécessaires dans la perspective des très importantes évolutions technologiques qui se profilent pour les prochaines années.

La prochaine réunion aura lieu les 9, 10 et 11 janvier 2018. La CGT et ses militants continueront de construire avec les salariés la mobilisation nécessaire pour travailler moins, travailler mieux et travailler tous.